

COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE

**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

ANNEE 2017



PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il permet au Conseil Municipal d'être informé de l'évolution de la situation budgétaire et financière de la collectivité et du contexte dans lequel s'inscrit son action. Le DOB donne ainsi aux membres du Conseil Municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie budgétaire de la commune.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Cet article 107 a modifié l'article L2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Désormais, le Maire doit présenter à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui fait l'objet d'un vote.

ELEMENTS DE CONTEXTE

L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE DE LA ZONE EURO

La croissance :

La zone euro affiche une reprise en 2016 mais à petite vitesse. Cette reprise est liée à la faiblesse de l'euro, des taux et du prix du pétrole. En 2017, la zone euro va bénéficier de trois principaux facteurs : un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'euro, une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays, notamment en Allemagne, en Italie et peut-être en France.

Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

Finalement, la croissance pourrait atteindre +1,6 % en 2016 (en moyenne) dans la zone euro alors qu'elle ne serait que de +1,2 % en 2017.

La demande intérieure devrait en rester le moteur principal, alimentée par la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs, qui sera moins forte que l'année dernière mais toujours nourrie par l'emploi et la hausse des salaires.

L'inflation :

Début 2017, l'inflation va poursuivre sa remontée progressive, suivant la tendance du prix du pétrole mais aussi mécaniquement par effet de base. In fine, l'inflation en zone euro devrait rester sous la barre du +2% visé par la BCE : à +1,7% en moyenne en 2017 et à +1,4% en 2018. La croissance de l'inflation devrait progressivement affecter négativement le pouvoir d'achat.

La faiblesse de l'euro devrait s'accroître légèrement, particulièrement face au dollar qui s'apprécie suite à l'élection de Donald Trump à la Maison Blanche

CONTEXTE BUDGETAIRE FRANÇAIS

Le budget de l'Etat :

Avec 307,0 milliards d'euros de recettes et 381,7 milliards de dépenses, le budget général de l'Etat pour 2017 s'appuie sur une prévision de croissance de 1,5 % et prévoit de ramener le déficit à 2,7 % du PIB en 2017, soit 74,7 milliards d'euros.

La croissance :

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016. L'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation. A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

L'inflation :

Cette tendance améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises, ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance française devrait se maintenir voire se renforcer légèrement. L'inflation, demeurée faible au long de 2016, devrait poursuivre sa reprise reflétant la hausse prévue du prix du pétrole. En moyenne, en 2016, l'inflation devrait être légèrement supérieure à celle de 2015 mais demeurer faible, pesant légèrement sur le pouvoir d'achat. L'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte (+1,4% en moyenne).

LES MESURES MAJEURES DE LA LFR 2016 ET DE LA LFI 2017 IMPACTANT LES COLLECTIVITES

Le contexte général de la loi de finances initiale (LFI) 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- **baisse des dotations**, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.

- **soutien de l'Etat à l'investissement local**. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL). L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

- **renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

Un certain nombre d'incertitudes demeure, pour cette année et les suivantes, du fait des échéances électorales nationales à venir. Du Président de la République et de la majorité parlementaire qui sortiront des urnes dépendront des orientations déterminantes pour l'avenir de nos collectivités, qu'il s'agisse de la réforme de la DGF ou d'éventuelles suppressions de postes dans la fonction publique territoriale.

PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 POUR LA COMMUNE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE

L'élaboration du budget primitif 2017 s'appuiera sur l'analyse des données issues du compte administratif 2016 provisoire.

Les dépenses et recettes analysées portent exclusivement sur les mouvements réels (hors mouvements d'ordre).

Les éléments comparatifs sont établis au regard de la strate : *ensemble des communes françaises de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)*.

Source : Minefi

Données des comptes : 2015

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Brétigny-sur-Orge est membre de l'intercommunalité Cœur d'Essonne Agglomération (CdEA), issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (CAVO) et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais (CCA).

La CdEA regroupe 21 communes membres et près de 200 000 habitants.

Au 1^{er} janvier 2017, le nombre d'habitants à Brétigny-sur-Orge s'établit à 26 227 habitants (population légale 2014 publiée par l'INSEE), contre 26 146 habitants au 1^{er} janvier 2016 (+0,3%).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent, pour l'année 2016, à environ 33,4 millions d'euros. Elles ont diminué par rapport à l'année 2015 (-2,9 %).

Hors mouvements exceptionnels liés essentiellement à la cession de la parcelle Courte Paille et au reversement CdEA ZAC Maison Neuve, la baisse de recettes est de - 0,9 %.

- **Les recettes fiscales** (environ 22,6 M€ en 2016)

Il s'agit du premier poste de recettes de la section de fonctionnement (67,7 %).

Les recettes fiscales ont diminué de -0,4 % (-88 K€) entre 2015 et 2016.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la taxe aux droits de mutations et le non recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

La fiscalité directe locale

Le produit de la fiscalité locale (TH, TFB et TFNB) n'augmente que de 58 K€ (+ 0,4%) malgré la revalorisation forfaitaire des bases décidée en loi de finances (+ 1,0 % en 2016) et la croissance des bases. Cette évolution modeste s'explique par le maintien d'exonérations décidées par le gouvernement et qui n'étaient pas évaluables au moment de l'élaboration du budget primitif 2016.

En effet les bases prévisionnelles de taxe d'habitation notifiées aux collectivités sont calculées à partir des données définitives de l'année précédente, actualisées en fonction du coefficient de revalorisation des valeurs locatives voté en loi de finances de fin d'année.

Les évolutions législatives prévues à l'article 75 de la loi de finances pour 2016 ont toutefois rendu cet exercice complexe. Celui-ci a eu pour objet de rétablir pour 2016 (et rétroactivement pour 2015) les exonérations de taxe d'habitation et de prévoir un nouveau dispositif de sortie progressive d'exonération en faveur des contribuables qui bénéficiaient auparavant d'une demi-part supplémentaire, cette demi-part ayant été supprimée en 2009 mais maintenue à titre transitoire et dégressif jusqu'en 2015.

Les contribuables pour lesquels le bénéfice de l'exonération a été maintenu ont ainsi fait l'objet d'une régularisation de leurs impositions 2015 par voie de dégrèvements.

Ces dégrèvements prononcés au titre de l'année 2015 auraient normalement dû être pris en compte dans les données de référence 2015 utilisées pour le calcul des bases exonérées et des bases d'impositions prévisionnelles 2016.

Or les montants effectifs de ces dégrèvements ont été connus trop tardivement pour pouvoir être intégrés dans le calcul des bases prévisionnelles de taxe d'habitation.

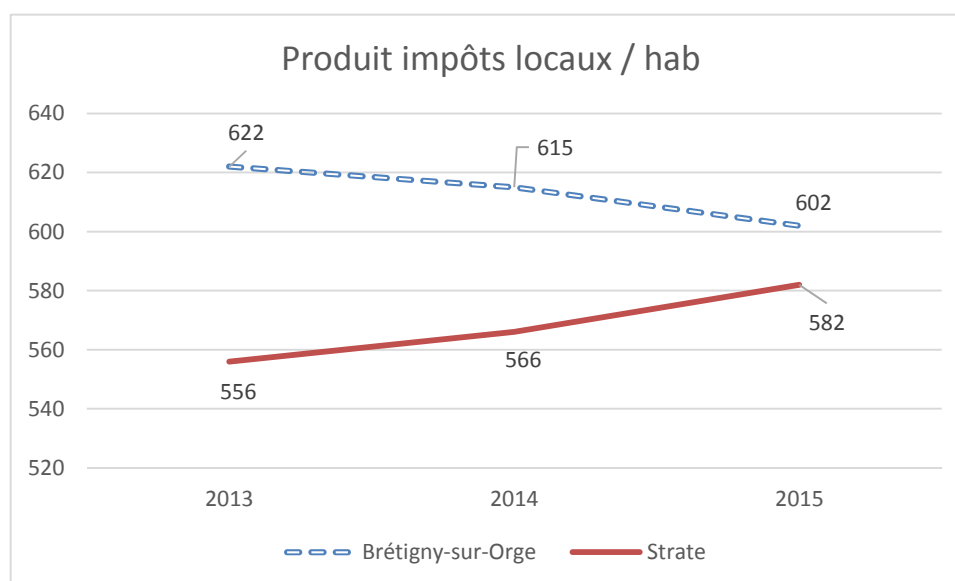
Les bases notifiées en mars dernier ont donc été surestimées dans une plus ou moins grande mesure en fonction de l'ampleur des dégrèvements prononcés sur le territoire de chaque collectivité. Il en résulte que les bases définitives notifiées en novembre 2016 se trouvent inférieures aux bases provisionnelles communiquées par les services de l'Etat en mars 2016.

Bases fiscales définitives (en K€)	2015	2016	Evolution
Taxe d'habitation	38 893	38 709	-0,47%
Taxe foncier bâti	40 682	41 067	0,95%
Taxe foncier non bâti	308	300	-2,41%

À titre de comparaison et sur la base des derniers chiffres disponibles (2015), la commune prélève un produit fiscal par habitant plus important que les autres communes comparables (602 €/hab. contre 582 €/hab. pour la strate).

Les 4 grandes communes membres CdEA (EX-CAVO)	Population 2015	Produit impôts locaux / hab 2015	Moyenne strate
Sainte-Geneviève des Bois	35 395	468	582
Brétigny-sur-Orge	25 703	602	582
Morsang-sur-Orge	21 616	504	582
Saint-Michel-sur-Orge	20 425	602	582

Cependant, ce ratio diminue depuis 2013 pour la commune alors que celui de la strate augmente. La commune de Brétigny perçoit toujours plus de produit fiscal que la strate mais l'écart se réduit : elle percevait 8,7 % de plus que la strate en 2014 et percevait désormais 3,4 % de plus en 2015.



La loi de finances pour 2017 (article 99) a fixé le taux de revalorisation forfaitaire des bases à + 0,4 %, il est inférieur à celui de 2016 (+ 1,0%).

Conformément à ses engagements, la Municipalité **propose de maintenir ses taux d'imposition pour 2017 au même niveau que 2014** :

- Taxe d'habitation : 17,90 %
- Taxe sur le foncier bâti : 20,02 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 95,49 %

Le produit de la fiscalité directe locale estimé pour 2017 est d'environ 15,5 millions d'euros.

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la Région Ile-de-France a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

La commune a bénéficié en 2016 de ce fonds de péréquation pour un montant de 579 K€. Ce fonds a progressé entre 2014 et 2016 de plus de 327 K€.

L'article 144 de la LFI 2017 porte le montant de ce fonds, à compter de 2017, à 310 millions d'euros, soit + 20 M€ (+ 6,9 %) par rapport à 2016.

Les critères d'attribution de ce fonds étant inchangés, la commune devrait continuer à bénéficier de ce fonds en 2017 mais nous ignorons encore le montant.

Les dotations communautaires

Afin de maintenir l'effort de solidarité avec ses villes membres et malgré les difficultés qu'elle rencontre résultant de la fusion et du départ de 3 communes (Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon), l'intercommunalité Cœur d'Essonne Agglomération (CdEA) devrait maintenir le reversement annuel au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Le montant attendu s'élève à 481 K€ pour l'année 2017 (identique à 2016).

L'Attribution de Compensation (AC) devrait quant à elle également être reconduite pour le même montant (4,7 millions d'euros) en 2017.

Par ailleurs, Cœur d'Essonne Agglomération continuera cette année à assumer pour les communes la charge que représente le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui représentait un montant de 161 K€ pour 2016.

Les autres impôts et taxes

Il s'agit pour l'essentiel du produit de la taxe sur l'électricité, de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Le montant total de ces 3 taxes s'est élevé à 1,3 M€ en 2016 et a diminué de - 12,4 % par rapport à 2015 (- 184 K€). Cette évolution s'explique par la diminution du produit de la taxe aux droits de mutations (- 102 K€) liée à des ventes immobilières moins

dynamiques en 2016 et par le non recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure (- 70 K€) en raison d'un recensement qui n'a pas pu être réalisé avant la fin d'année.

Les prévisions 2017 devraient se baser sur ce niveau de réalisation.

▪ **Les dotations et participations** (6,1 M€ en 2016)

La dotation forfaitaire

L'année 2016 constitue la 3^{ème} année de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

Pour Brétigny-sur-Orge, le montant de la dotation forfaitaire versée pour l'année 2016 s'est élevé à 2,6 millions d'euros. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi une perte de 240 K€ en 2014, 586 K€ en 2015 et 615 K€ en 2016, alors que la commune enregistre dans le même temps une augmentation de sa population.

La dotation forfaitaire subira une 4^{ème} baisse consécutive en 2017. Cette baisse devrait être moins importante que prévu, suite à l'annonce du Président de la République en juin 2016 de réduire de moitié la contribution des communes en 2017. Il est difficile pour l'heure d'estimer avec précision le montant de cette contribution, certainement aux alentours de 307 K€.

Pour mémoire, la dotation forfaitaire s'élevait à 4 millions d'euros en 2013 et s'établirait finalement à environ 2,2 millions en 2017. Cette réforme correspond, pour la Ville de Brétigny, à une perte sèche d'environ 1 750 000 € de recettes annuelles par rapport au budget 2014. A l'échelle du mandat, cela représente un « manque à gagner » significatif de près de 9,5 M€.

Les dotations de péréquation

La **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** connaîtra en 2017 quelques évolutions. En effet, les conditions d'éligibilité resteront liées au classement des communes en fonction de l'indice synthétique mais la proportion des communes éligibles sera resserrée pour mieux cibler les communes à soutenir.

Ainsi, la DSU sera versée aux 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants (668 communes concernées) au lieu des 3/4 comme actuellement (751 communes).

La commune était classée au 510^{ème} rang en 2016, sa dotation d'un montant de 216 K€ devrait a minima être maintenue en 2017. Cependant, les critères de pondération étant modifiés, il n'est pas encore possible de mesurer l'impact financier réel sur la dotation.

Pondération des composantes de l'indice synthétique DSU	Jusqu'en 2016	A compter de 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Les modalités de répartition de la **dotation nationale de péréquation (DNP)** sont, quant à elles, maintenues. Le montant qui sera proposé au budget sera identique au montant notifié en 2016, soit 24 474 €.

Les autres dotations et participations

Il s'agit essentiellement des participations versées par l'Etat, le Département, la Région et la CAF. Le montant total de ces participations s'est élevé à 3,3 M€ en 2016. Les prévisions 2017 seront basées sur ce niveau de réalisation et ne devraient pas connaître d'évolution particulière.

- **Les produits des services, du domaine et ventes diverses** (3,5 M€ en 2016)

Il s'agit principalement des produits issus des redevances d'occupation du domaine public et de la tarification des services proposés aux Brétignolais.

La Municipalité a engagé en 2015 un chantier portant sur la tarification des services. Conformément aux recommandations de l'audit remis par le Cabinet Deloitte en 2014 et pour faire face à la baisse des dotations de l'État, l'objectif était d'adapter l'effort demandé aux familles selon leur niveau de revenus, et générer des recettes plus en rapport avec le coût réel supporté par la collectivité pour la fourniture des services, étant précisé que la commune assume toujours, même pour les quotients familiaux les plus élevés, une partie du coût des prestations.

Ainsi depuis la rentrée 2015 s'applique une seule et même formule simplifiée de calcul de quotient familial, à partir duquel s'établissent des tarifs linéaires, proportionnels aux capacités de chaque famille, sans effet de seuil.

En outre, un tarif solidaire a été créé afin de permettre aux familles disposant de faibles ressources de bénéficier d'un repas à moins d'un euro par jour (sur l'année scolaire 2016-2017 le tarif est de 0,98 €).

D'après les estimations réalisées par les services municipaux en septembre 2016, une augmentation des recettes de +318 K€ sur l'année scolaire écoulée a été constatée (correspondant aux services de restauration scolaire, prestations scolaires et périscolaires et au portage des repas pour les seniors). Cette augmentation n'est cependant pas le seul résultat de l'augmentation des tarifs car il est à noter dans le même temps des évolutions en termes de fréquentation et de consommation. L'augmentation constatée est le fruit de ces deux critères.

A l'occasion de la rentrée scolaire 2016-2017, les tarifs ont globalement connu une augmentation similaire à celle des années précédentes, de +2,0 % par rapport à l'année 2015-2016, compte tenu de l'augmentation des charges liées à l'inflation et aux cotisations sociales (hormis les tarifs liés aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et à la culture : Rack'Am et Ciné220).

Une augmentation identique est envisagée pour la rentrée scolaire 2017.

- **Les produits exceptionnels** (505 K€ en 2016)

Il s'agit des recettes non récurrentes encaissées par la commune dont le volume est incertain et non garanti d'une année sur l'autre. Ce sont généralement des dons, des

remboursements d'assurances (sinistres), des recettes issues de ventes foncières ou d'immobilisations corporelles (véhicules) ainsi que des pénalités appliquées pour non-respect des marchés publics.

La commune accorde en outre une vigilance toute particulière à la stricte application des contrats : le montant des pénalités perçues s'est élevé à 15 K€ en 2016.

- **Les autres recettes** (639 K€ en 2016)

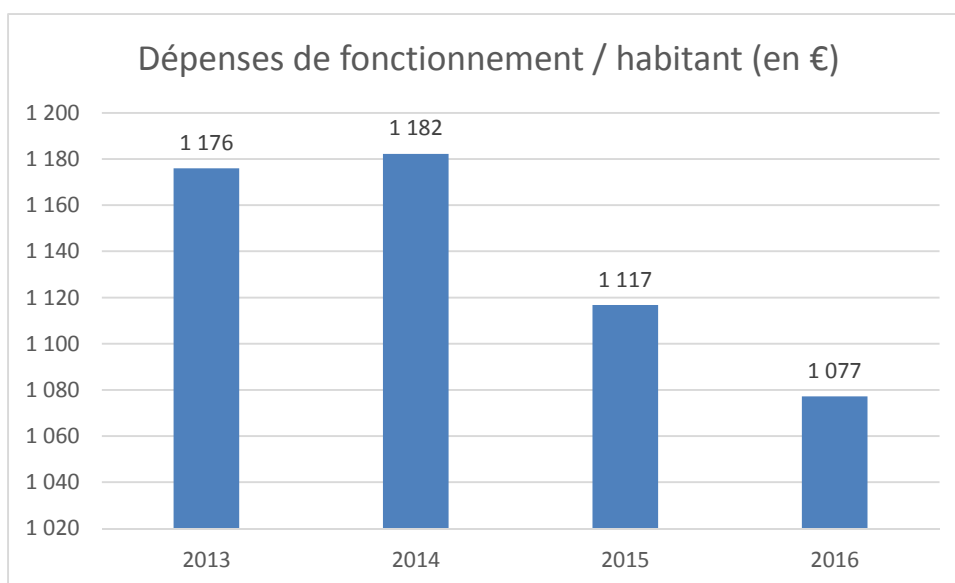
Il s'agit principalement de recettes provenant des loyers, de la redevance pour l'exploitation du marché couvert et des atténuations de charges (indemnités journalières pour maladie et congé maternité des agents communaux couverts par assurance). Ces recettes restent stables par rapport à 2015 (+1,5%) et les prévisions 2017 devraient se baser sur ce niveau de réalisation.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 28,2 millions d'euros en 2016, soit une diminution de - 685 K€ (-2,4 %) par rapport à l'année 2015.

Dans le contexte national exposé ci-dessus de réduction des dépenses publiques, la Municipalité poursuit son objectif principal de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant des services publics de qualité.

Un des indicateurs de ce chantier consiste à observer l'évolution du ratio des dépenses de fonctionnement par habitant. Conformément aux engagements pris, ce ratio est en nette diminution.



Cette réduction des dépenses est d'autant plus nécessaire qu'elle vise à préserver une épargne nette positive, quand l'audit Deloitte démontrait en 2014 que la prolongation de la trajectoire précédente aurait conduit à une épargne nette négative dès 2015 du fait de la réduction par l'Etat des dotations aux collectivités (ou en 2018 toutes choses égales par ailleurs). De la capacité d'épargne de la commune dépend sa capacité d'investissement.

▪ Les charges de personnel (19,1 M€ en 2016)

Représentant plus des 2/3 des dépenses de fonctionnement de la commune, la maîtrise des charges de personnel s'avère un enjeu crucial pour garantir les grands équilibres budgétaires de la collectivité.

C'est pourquoi la Municipalité a engagé un travail de réflexion et de concertation spécifique, impliquant les instances représentatives du personnel et le personnel municipal lui-même, portant notamment sur la suppression de certaines primes et avantages, la réduction des heures supplémentaires ou l'augmentation du temps de travail.

Certaines des décisions qui en ont découlé ont permis de dégager des marges de manœuvre immédiates. D'autres ne verront leurs effets que sur le long terme.

De fait, les efforts de réorganisation interne mis en place ont permis de stabiliser en 2016 la masse salariale, qui s'établit à 19,1 millions d'euros. Elle n'a ainsi pas évolué par rapport à l'année 2015 (0,0 %) malgré l'effet mécanique du « GVT » (glissement-vieillesse-technicité), l'augmentation des taux de cotisation et l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 (+0,6 %).

Pour autant il sera difficile de maintenir cette stabilité dans les années à venir.

Compte administratif (en €)	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire
Dépenses de personnel	17 034 781	17 751 684	18 885 455	19 081 870	19 082 000
Dépenses de fonctionnement*	27 077 063	28 001 303	29 258 191	28 704 213	28 164 000
Ratio	62,91%	63,40%	64,55%	66,48%	67,75%

*hors mouvements exceptionnels (chapitres 67 et 68)

À titre de comparaison et sur la base des derniers chiffres disponibles (2015), la commune de Brétigny-sur-Orge possède un ratio « dépenses de personnel / hab. » proche de la moyenne de la strate et homogène par rapport aux 4 grandes communes membres de la CdEA.

Les 4 grandes communes membres CdEA (EX-CAVO)	Population 2015	Charges de personnel / hab 2015	Moyenne strate
Sainte-Geneviève des Bois	35 395	684	758
Brétigny-sur-Orge	25 703	728	758
Morsang-sur-Orge	21 616	675	758
Saint-Michel-sur-Orge	20 425	771	758

Toutefois, l'évolution de la masse salariale en 2017 devrait être de l'ordre de + 2,8 % sous l'effet d'un certain nombre de facteurs :

- l'effet GVT,
- l'augmentation des taux de cotisation,
- l'augmentation du SMIC,
- l'augmentation du point d'indice de + 0,6% au 1^{er} février 2017,
- le coût de la réforme Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui a pour objectif de moderniser le statut de la fonction publique en améliorant notamment la politique de rémunération et de déroulement de carrière,
- le surcoût lié à l'organisation de 4 tours d'élections nationales,
- des créations de postes justifiées notamment par l'installation d'une 3^{ème} station biométrique au Pôle Accueil Population, la mise en place de la vidéo protection et la hausse de fréquentation des services périscolaires.

En l'état actuel de préparation du budget, la commune devrait proposer une masse salariale de **19,6 M€** pour l'année 2017.

La structure des effectifs au 31 décembre 2016 est la suivante :

Catégorie	Nbr agents	%
A	24	4,3%
B	63	11,4%
C	420	76,1%
Hors catégorie*	45	8,2%
TOTAL	552	100,0%

* assistantes maternelles, emplois aidés, apprentis,...

Statut	Nbr agents	%
Titulaires	353	63,9%
Contractuels	199	36,1%
TOTAL	552	100,0%

Sexe	Nbr agents	%
Femmes	383	69,4%
Hommes	169	30,6%
TOTAL	552	100,0%

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La Nouvelle Bonification Indiciaire constitue un supplément de traitement par adjonction, à l'indice majoré afférent au grade de l'agent, d'un certain nombre de points d'indice selon l'emploi occupé ou les fonctions exercées. Elle vise à promouvoir certains emplois relevant de sujétions spécifiques ou impliquant des responsabilités particulières.

Elle est versée à 53 agents de la collectivité dont les fonctions y ouvrent droit.

Les heures supplémentaires rémunérées

En 2016, la commune a rémunéré 4 614 heures supplémentaires, soit une diminution par rapport à 2015, où 5 184 heures avaient été rémunérées. Cette diminution s'explique par le respect des recommandations formulées dans la note de cadrage du BP2016 qui prévoyait une réduction de 5 % du volume de ces heures. De plus, les agents municipaux ont sollicité plus de récupérations ce qui a généré une diminution du paiement des heures supplémentaires.

Les avantages en nature

Logement : une concession de logement est accordée par nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.

Ainsi, 7 agents bénéficient de logements constitutifs d'avantages en nature.

Véhicule : un véhicule de fonction peut être attribué par nécessité absolue de service à certains agents de la collectivité. Ainsi, le véhicule attribué au Directeur général des services est constitutif d'un avantage en nature.

La durée effective du travail dans la commune

Le temps de travail des agents de la collectivité est de 1 607 heures annuelles soit, compte tenu du nombre de jours de congés, une durée hebdomadaire de travail de 37h15 pour un agent à temps plein.

Ce temps de travail était de 1 532 heures avant la mise en place du chantier relatif aux ressources humaines, correspondant à 36h00 hebdomadaires pour un agent à temps plein.

▪ **Les dépenses à caractère général** (6,8 M€ en 2016)

Celles-ci se sont élevées à 6,8 millions d'euros en 2016 (- 5,0 % par rapport à 2015). De manière à générer de nouvelles marges de manœuvre, la Municipalité a ouvert un autre chantier portant plus spécifiquement sur la réduction des dépenses de fonctionnement courant des services.

Dans le cadre du travail préparatoire à l'élaboration du budget 2017 et pour la 3^{ème} année consécutive, une note de cadrage a ainsi fixé à l'ensemble des services gestionnaires de crédits un objectif global de réduction 1 à 3 % (contre 5 à 10 % pour l'année 2016) de leurs charges à caractère général, tout en tenant compte des choix politiques et actions prioritaires déterminées par l'équipe municipale et en maintenant la qualité des services offerts à la population. Il est ainsi proposé de maintenir un effort budgétaire constant en faveur de la jeunesse et de renforcer d'autres axes prioritaires tels que la sécurité et la propreté, ces secteurs n'étant pas concernés par l'objectif de réduction.

En l'état actuel de préparation du budget primitif, les charges à caractère général s'établiraient à environ 7,4 M€, soit en hausse de +1,07 % par rapport aux crédits ouverts au Budget Primitif 2016. En retraitant les secteurs exonérés par l'objectif fixé (jeunesse, sécurité et propreté), l'évolution des charges à caractère général s'établirait à - 1,3 % pour 2017 (par rapport au BP2016). Cette baisse est portée de manière variable selon les services, certains d'entre eux voyant une augmentation de leur fréquentation (TAP, restauration scolaire...), ne peuvent mécaniquement pas satisfaire l'objectif fixé de réduction de leurs dépenses.

▪ **Les autres charges de gestion courante** (1,5 M€ en 2016)

Les subventions versées aux associations continuent de faire l'objet d'une attention particulière.

Le budget 2017 prévoit en l'état un maintien de l'enveloppe globale qui leur est versée (environ 654 K€). Cette enveloppe sera réexaminée systématiquement les années suivantes.

Le montant **des indemnités des élus** (228 K€) reste stable entre 2015 et 2016. Le montant inclut les indemnités nettes, les cotisations retraite et de Sécurité Sociale (part patronale).

Les autres charges de gestion courante concernent principalement les subventions au budget annexe de la régie des transports, au CCAS et à la Caisse des écoles.

▪ **Les charges financières** (764 K€ en 2016)

Les charges financières ont diminué de - 10,3 % entre 2015 et 2016 (- 88 K€). Cette économie s'explique par :

- la baisse des taux d'intérêts car plus d'1/4 des emprunts sont adossés à des taux variables (type Euribor),
- une utilisation moindre de la ligne de trésorerie,
- la non contractualisation de prêts en 2016 (3 000 € de frais de dossiers en 2015).

Pour 2017, les collectivités devraient continuer à bénéficier des taux d'intérêts historiquement faibles. Le projet de budget 2017 prévoit une diminution de ce poste de dépense de l'ordre de -5 %. Ce poste budgétaire sera à ajuster en 2017, sans doute à la hausse, en fonction du volume d'emprunts contracté.

▪ **Les autres dépenses**

La LFI 2017 a fixé le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 1 Md€ en 2016. L'objectif d'atteindre en 2017 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 milliards d'euros) est repoussé à une date ultérieure.

Cette contribution a été prise en charge exceptionnellement en 2015 et en 2016 par l'intercommunalité et devrait encore l'être sur l'année 2017 (pour mémoire la part ville s'élevait à 161 K€ en 2016).

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne nette, les recettes perçues au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions d'équipement versées par les autres institutions et le recours à l'emprunt.

▪ **L'épargne nette**

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) de la collectivité est obtenue par la différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement. Elle permet de couvrir en premier lieu le remboursement en capital de la dette et ensuite de financer grâce au solde (épargne nette) le programme d'investissements.

L'observation des résultats comptables fait apparaître un abaissement constant de l'épargne nette sur la période 2010-2014, résultant d'une progression plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement, accentuée plus récemment par le désengagement de l'Etat.

Depuis l'exercice 2015, la Municipalité parvient à retrouver des marges de manœuvre, notamment grâce à l'ouverture des chantiers portant sur la diminution des charges à caractère général, sur la maîtrise de la masse salariale et sur l'application d'une politique tarifaire adaptée.

Elle a en outre bénéficié de recettes nouvelles telles que le FSRIF, qui ne pouvaient être prévues en 2014.

Ainsi, l'épargne nette atteint plus de 2 M€ en 2016 et augmente par rapport à 2015 (+5,2 %).

Malgré la baisse des dotations, le niveau d'autofinancement retrouve le niveau qu'il a connu en 2013.

Compte administratif (en €)	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire
Dépenses de fonctionnement	27 692 711	29 680 552	29 499 790	28 862 630	28 178 000
Recettes de fonctionnement	32 253 227	35 614 291	36 741 825	34 426 153	33 425 000
Autofinancement	4 560 516	5 933 739	7 242 035	5 563 523	5 247 000
Mouvements exceptionnels (ME)*	-515 580	1 913 422	3 505 003	1 054 920	491 000
Autofinancement hors ME*	5 076 096	4 020 317	3 737 032	4 508 603	4 756 000
Remboursement en K de la dette	1 725 248	2 083 156	2 462 968	2 531 764	2 676 847
Financement des investissements	3 350 848	1 937 161	1 274 064	1 976 839	2 079 153

* chapitres 67, 68, 77 et 78

Pour l'année 2017, la commune subira la nouvelle baisse des dotations de l'Etat (environ 307 K€) et verra son épargne mécaniquement réduite. Les recettes devraient évoluer à la hausse mais pas de manière dynamique. Cependant, grâce à l'effort réalisé

par les services en matière de sobriété, la commune devrait maintenir le niveau de cette épargne à environ 2 M€.

▪ **Le FCTVA**

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Ce taux a été fixé à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il est à noter également que le périmètre des dépenses éligibles a été élargi puisque les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie intègrent désormais l'assiette du FCTVA.

Le changement de Municipalité, la redéfinition des projets et la nécessité d'adapter ces projets aux capacités financières de la commune ont entraîné une diminution du rythme des investissements constatée dès 2015, cela a donc eu un impact sur le versement de ce fonds en 2016. Pour l'heure, il n'est pas possible d'estimer le montant du FCTVA de l'année 2017. Pour autant, au regard des investissements réalisés en 2016, il semble d'ores et déjà possible d'affirmer que le FCTVA sera inférieur à 1 M€ en 2017.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016 provisoire
FCTVA	1 935 533	1 700 337	1 135 407

▪ **Les subventions**

La commune poursuit sa politique active de recherche de financements auprès des institutions (Etat et collectivités locales principalement). Malgré un contexte tout sauf dynamique, la Municipalité s'attache à déposer des dossiers dès lors que l'investissement répond aux critères d'éligibilité fixés par les financeurs.

C'est la raison pour laquelle des financements ont été demandés en 2016 :

- au Département dans le cadre du Contrat de Territoire et du Plan de relance,
- à l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et du financement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Pour mémoire, voici la liste des financements sollicités sur l'année 2016 et votés en Conseil Municipal :

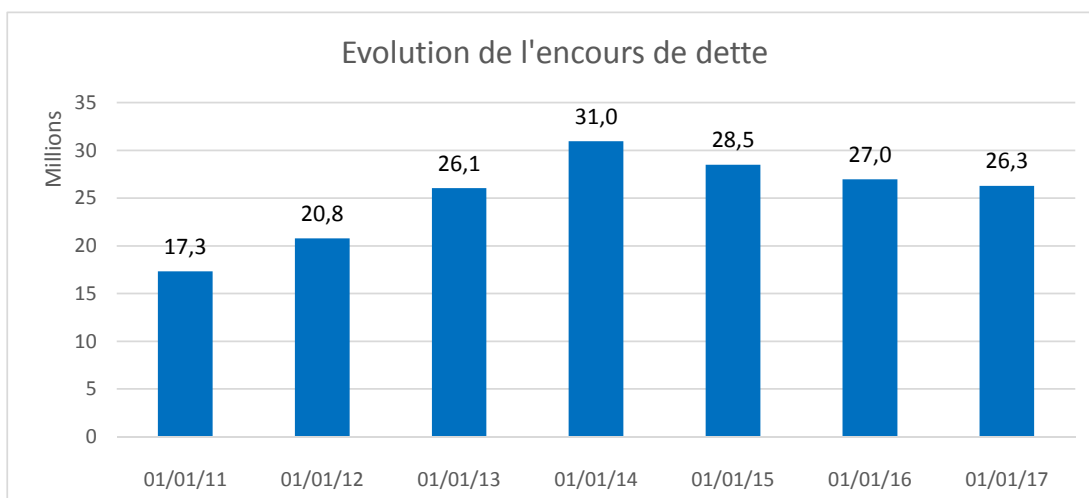
Financeurs	Investissements sollicités en 2016	Montants € HT des travaux
Département	Extension du gymnase Camille Hebert pour créer un local de stockage	52 000
Département	Réalisation d'un parcours de 4 Streets-Works-Out	48 000
Département	Réfection du sol du City-stade des Ardrets	26 333
Département	Travaux d'accessibilité dans différents bâtiments	510 280
Département	Pose de nouveaux mats d'éclairage terrain de foot CES Delaune	91 667
Département	Toiture de l'école Joliot Curie	125 000
Département	Remplacement des châssis de l'école Jacqueline Auriol	200 000
Réserv. Parl. M. DELAHAYE	Rénovation et extension de l'aire de jeux de l'école Jean Macé	86 302
Réserv. Parl. M. DASSAULT	Aménagement de la place Federico Garcia Lorca	35 000
Etat FSIL	Restauration intérieure Eglise Saint-Pierre (travaux et honoraires)	640 633
Etat FSIL	Travaux d'aménagement de l'ancien CFA	1 383 400
Etat FSIL	Aménagement partiel de la Maison des Sorbiers	232 757
Etat FSIL	La restructuration de l'école Joliot Curie	420 000
Etat FSIL	Travaux d'accessibilité	370 000
Etat FSIL	Réfection du tunnel piéton de la gare	125 000
Etat FIPD	Vidéo protection	849 915
Etat FIPD	Sécurisation établissements scolaires	322 700
Etat DRAC	Restauration intérieure Eglise Saint-Pierre (ensemble des travaux)	561 761
Département	Restauration intérieure Eglise Saint-Pierre (murs intérieurs et voûtes)	361 238

Pour les années futures, la Municipalité maintiendra cette même ambition de solliciter tous les financeurs, de manière à réduire la part municipale dans le coût des investissements.

▪ **L'endettement**

Pour financer son programme d'investissements, la commune a mobilisé 19 millions d'euros d'emprunts nouveaux sur la période 2011-2013 et 3 M€ sur la période 2015-2016.

L'encours de dette a ainsi atteint un pic au 1^{er} janvier 2014, culminant à près de 31 millions d'euros. Il s'établit désormais à 26,3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2017. Le ralentissement du rythme des investissements sur la période 2014-2016 permet de réduire l'endettement de plus de 4,6 millions d'euros, restaurant ainsi une marge de manœuvre pour les investissements futurs.



Au 1^{er} janvier 2016 (dernier chiffre disponible), l'endettement par habitant (1 049 €) se situe en deçà de la moyenne de la strate (1 109 €/hab.).

Sur l'année 2016, la commune a débloqué le solde (2 M€) de l'emprunt souscrit en 2015 (3 M€), le premier versement ayant été réalisé dès 2015 (1 M€).

Le niveau d'emprunt constaté (26,3 M€) est le résultat du besoin réel en investissement et qui dépend d'une part du taux de réalisation des investissements et d'autre part du versement des subventions attendues par les différents financeurs.

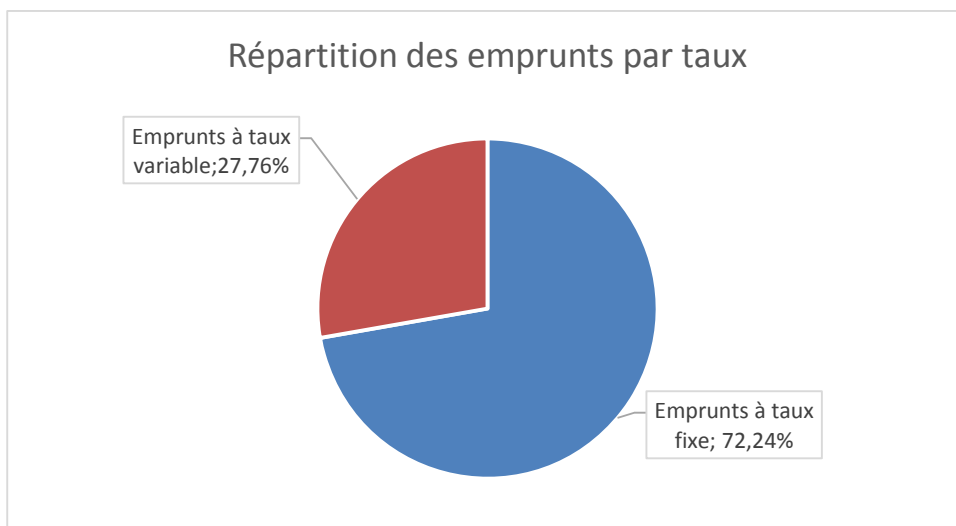
Pour mémoire, le budget primitif 2016 prévoyait un recours à l'emprunt de 3,4 M€ afin d'équilibrer la section d'investissement.

L'audit prospectif a démontré que l'urbanisation et l'accroissement démographique résultant des choix passés avaient conduit à une augmentation très forte de l'endettement, et rendront nécessaire le recours à de nouveaux emprunts au cours des prochaines années, pour garantir un niveau d'équipements et de services à la population de qualité.

Les 18 emprunts de la commune sont tous classés A-1 selon la charte de bonne conduite de l'inspecteur général GISSLER, ce qui signifie qu'ils ne présentent pas de risques particuliers et qu'ils sont « sains ».

La capacité de désendettement actuelle de la commune (encours de dette / épargne brute) est de 5,5 années (contre 6,0 en 2015), tenant compte d'un autofinancement de 4,7 millions d'euros (hors mouvements exceptionnels) et nécessite une certaine vigilance au regard des ratios généralement admis par les chambres régionales des comptes et les établissements financiers (pas de risques en deçà de 8 années). Ces ratios sont toutefois à manipuler avec réserve dans la mesure où ils subissent une augmentation mécanique liée à la diminution structurelle de l'épargne.

Le taux moyen de l'encours de dette s'élève à 2,89 % sur l'année 2016 (contre 3,11 % en 2015). La commune continue de bénéficier, sur plus d'1/4 de son encours de dette, de la faiblesse des taux d'intérêts actuels du marché.



Les 18 emprunts souscrits par la commune ont été contractés auprès de différents établissements bancaires dont la répartition est la suivante :

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	Montant du CRD 01/01/2017	%
CAISSE D'EPARGNE	8 012 417	30,5%
CREDIT AGRICOLE	6 395 833	24,3%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 325 244	20,3%
DEXIA CL	2 731 146	10,4%
CREDIT MUTUEL	2 342 426	8,9%
SOCIETE GENERALE	1 073 469	4,1%
SFIL CAFFIL	412 353	1,6%
TOTAL	26 292 888	100,0%

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se sont élevées, sur la période 2012-2014, à 12,1 millions d'euros en moyenne par an. Depuis 2015, le rythme des dépenses a été ajusté en fonction des capacités financières de la commune (7,2 M€ en 2015 et 5,0 M€ en 2016).

Ce montant et ce rythme élevés d'investissements sur la période 2012-2014 résultent des choix faits par l'ancienne équipe municipale, notamment en termes d'urbanisation et d'accroissement de la population. En effet, l'arrivée de nouveaux habitants accroît les besoins en équipements et en services publics.

Or la dégradation de la capacité d'autofinancement, résultant notamment de la baisse des dotations versées par l'État, impose à la collectivité de ralentir le rythme de ses investissements et de redéfinir son plan pluriannuel d'investissement (PPI). Cet outil de pilotage permet d'exprimer l'ensemble des projets retenus et finançables, et leur réalisation dans le temps.

À cet égard, la Municipalité a engagé plusieurs chantiers dès l'année 2014, parmi lesquels le premier portait plus spécifiquement sur la politique d'investissements. Il apparaît en effet nécessaire de réduire le montant de l'enveloppe financière globale consacrée par la Ville à ses investissements au cours du mandat.

Dépenses mandatées (hors RAR)	CA2012	CA2013	CA2014	CA2015	CA2016 provisoire
Immobilisations incorporelles	83 646	218 267	430 031	991 302	149 066
Immobilisations corporelles	1 351 417	2 509 062	1 527 643	1 063 571	776 501
Travaux en cours	0	0	0	251 480	40 643
Opérations et AP/CP	10 831 321	9 339 735	9 943 723	4 929 059	4 042 479
Total (en €)	12 266 384	12 067 064	11 901 396	7 235 412	5 008 690
<i>Evolution</i>		-2%	-1%	-39%	-31%

Malgré un fort ralentissement dès 2015, la commune de Brétigny-sur-Orge a dépensé en investissement plus que les autres communes comparables (317 €/hab. contre 278 €/hab. pour la strate). Cette tendance se confirme également en comparant Brétigny-sur-Orge aux 4 grandes communes membres de la CdEA.

Les 4 grandes communes membres CdEA (EX-CAVO)	Population 2015	Dépenses d'équipement / hab 2015	Moyenne strate 2015
Sainte-Geneviève des Bois	35 395	177	278
Brétigny-sur-Orge	25 703	317	278
Morsang-sur-Orge	21 616	48	278
Saint-Michel-sur-Orge	20 425	232	278

Les dépenses d'investissement viseront prioritairement à assurer l'entretien récurrent des bâtiments et des équipements publics. La commune prévoit à ce titre chaque année une enveloppe d'environ 2,1 M€ répartie entre le chauffage, les bâtiments, l'accessibilité PMR, le renouvellement du parc automobile, informatique, du mobilier de bureau, etc...

Les projets majeurs sur l'année 2017 et suivantes porteront sur :

- la vidéo-protection,
- le déclenchement des travaux de restructuration du centre-ville (dont la requalification de boulevard de la République),
- l'aménagement de l'ancien CFA avec ses possibilités d'accueil (services municipaux, associations, etc...),
- l'aménagement du sous-sol de la maison des Sorbiers,
- la sécurisation des établissements scolaires,
- la réfection du tunnel piéton gare,
- la création du skate-parc,
- l'agrandissement de la piste de roller (Camille Hébert),
- la restauration intérieure de l'église Saint-Pierre,

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS

La régie des transports permet, grâce à ses 2 cars et 4 minibus, de déplacer les écoliers dans le cadre des sorties scolaires et extra-scolaires.

La régie fonctionne toute l'année avec 5 agents communaux (3,3 postes équivalents temps plein) chargés du transport, de l'entretien des véhicules et de la gestion administrative.

Elle fait l'objet depuis 2011 d'un budget annexe au budget communal.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget est financé en intégralité par une subvention qui provient du budget principal de la commune.

La subvention s'est élevée à 233 000 € en 2016.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 231 926 € en 2016.

Les frais de personnel représentent le premier poste de dépenses du budget annexe de la régie des transports (56,2 %). La mise à disposition par le budget principal s'élève à 130 366 € pour l'année 2016.

La location des 2 cars représente le second poste de dépenses (35,2 %) pour un coût annuel de 81 726 €.

Enfin, les autres dépenses constituées des frais de carburant et des frais d'entretien représentent un peu moins de 10 % du budget de la régie (près de 20 000 €).

Le besoin sur l'année 2017 devrait être peu ou prou équivalent à celui de l'année 2015, soit un budget aux alentours de 246 000 €.

LE RESULTAT

Le compte administratif provisoire de la régie des transports présente un excédent de fonctionnement de 1 074 €.

Après reprise du résultat de l'année 2015 (16 121 €), le résultat de clôture de l'année 2016 devrait être excédentaire d'un peu plus de 17 000 €.

La subvention qui sera versée en 2017 par le budget principal sera ajustée en fonction du résultat de clôture définitif.

CONCLUSION

L'élaboration du budget primitif 2017 est soumise à de fortes contraintes, notamment au regard de la baisse des dotations de l'Etat pour la 4ème année consécutive.

Grâce à une gestion particulièrement rigoureuse et sobre de ses finances, la Municipalité réaffirme une fois encore son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les orientations budgétaires sont soumises au débat du Conseil Municipal.